

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2025/01/03

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	14
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT YRIEIX LA PERCHE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 21 janvier 2025

Objet

Affectations des
Résultats
2024

Présents : M ANTOINE ; M DESSANE; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; ; M CUBERTAFON ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; Mme JAUFFRET ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M BERTRAND donne pouvoir à M LOCHARD
M BOURDEAU donne pouvoir à M LAGORCE
M CELERIER donne pouvoir à M RAYNAUD
Mme DELAHAYE donne pouvoir à M LAVOREL
M DELANOTTE donne pouvoir à M DESSANE
M LATOUILLE donne pouvoir à M ANTOINE

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024 présentés :

- Solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement (002) : **865 704.89 €**
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 001) : **371 796.47 €**

et des sommes inscrites en reste à réaliser (RAR) au 31/12/2024,

- Dépenses d'investissement : **0**
- Recettes d'investissement : **0**

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

Le Président,

Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com